REPUBLIQUE FRANCAISE

## **VILLE DE RIOM**

(PUY-DE-DOME)

# EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal: 33

L'AN deux mille vingt, le **16 juillet** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 10 juillet, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Salle Dumoulin, sous la

présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

Nombre de Conseillers

en exercice: 33

**PRESENTS:** 

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

33

tés :

Nombre de votants :

Mme ACKNIN, MM. BAGES, BALLET, Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET, BOUCHET, BRAULT, CHASSAING, DE ROCQUIGNY, DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LARRAUFIE, Mmes LYON, MACHANEK, NIORT, PARRAIN, PIRES-BEAUNE, MM.

MACHANEK, NIORT, PARRAIN, PIRES-BEAUNE, MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, Mme ROUSSEL, M. SEMANA, Mmes STORKSEN, TOVAR, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

33 <u>ABSENTS</u>:

Date de convocation :

M. Arnaud PAILLONCY, Conseiller Municipal a donné pouvoir à Michèle GRENET

10 juillet 2020

a aonne pouvoir a mieneie GRENET

Mme Virginie MOURNIAC-GILORMINI, Conseillère Municipale

Déléguée

Date d'affichage:

a donné pouvoir à Pierre PECOUL

23 juillet 2020

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Mickaël SEMANA

Accusé de réception en préfecture 063-216303008-20200716-DELIB20071606-

Date de télétransmission : 17/07/2020 Date de réception préfecture : 17/07/2020



# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2020

#### **QUESTION Nº 6**

**OBJET**: Budget Principal: décision modificative n° 2

RAPPORTEUR: Evelyne VAUGIEN

Il s'agit de la 2<sup>ème</sup> décision modificative (DM) de l'année relative au budget principal.

Compte-tenu de l'absence de désignation des commissions ad-hoc, cette délibération se limite aux opérations strictement nécessaires afin de ne pas bloquer le fonctionnement de la collectivité.

### La Section de fonctionnement s'équilibre à 4 000.00 €.

#### En dépenses

La création d'un nouveau fonds d'initiative « Cœur de Ville » se traduit par la prévision des 4 000 € destinés à alimenter les attributions.

L'équilibre de la section s'opère par un prélèvement sur les dépenses imprévues du même montant.

### Quant à la section d'investissement, elle s'équilibre à 138 000 €.

#### En dépenses

La Direction des Ressources Humaines est un service mutualisé avec Riom Limagne et Volcans. Deux logiciels différents sont actuellement utilisés. Afin de rationnaliser le fonctionnement, la gestion des agents de la ville se fera sur un logiciel unique : SEDIT. La *migration* de notre outil actuel vers cet outil commun est prévue à hauteur de  $63\ 000\ \epsilon$  et fait l'objet d'une inscription nouvelle.

Les travaux sur le bassin du *square Virlogeux* nécessitent par ailleurs une inscription complémentaire de  $75~000~\epsilon$ .

Ces deux inscriptions nouvelles aboutissent à un besoin de ressources à hauteur de 138 000 €.

#### En recettes

L'attribution de deux subventions permet l'inscription de deux recettes permettant de financer les besoins en dépenses.

La première est issue du conseil régional à hauteur de 102 000 € pour le financement de la première phase des travaux de la RD2029.

La seconde provient quant à elle du fonds « mobilités actives » à hauteur Accusé de réception front le la seconde provient quant à elle du fonds « mobilités actives » à hauteur des la seconde provient quant à elle du fonds « mobilités actives » à hauteur des la seconde provient quant à elle du fonds « mobilités actives » à hauteur des la seconde provient quant à elle du fonds « mobilités actives » à hauteur des la seconde provient quant à elle du fonds « mobilités actives » à hauteur des la seconde provient quant à elle du fonds « mobilités actives » à hauteur des la seconde provient quant à elle du fonds « mobilités actives » à hauteur des la seconde provient quant à elle du fonds « mobilités actives » à hauteur de la seconde provient quant à elle du fonds « mobilités actives » à hauteur de la seconde provient quant à elle du fonds « mobilités actives » à hauteur de la seconde provient quant à la seconde provient quant à la seconde provient de la sec

Date de télétransmission : 17/07/2020
Date de réception préfecture : 17/07/2020



# COMMUNE DE RIOM

Le détail par ligne pour les deux sections est présenté dans le tableau qui suit :

| FONCT          | IONNEN   | /IENT |  |           |
|----------------|----------|-------|--|-----------|
| Article        | Chapitre | LC    | Libellé                                    | Montant   |
| 022            | 022      | 8146  | dépenses imprévues                         | -4000,00  |
| 6574           | 65       | 31544 | fonds d'initiatives cœur de ville          | 4000,00   |
|                |          |       | TOTAL DEPENSES                             | 0,00      |
|                |          |       | TOTAL RECETTES                             | 0,00      |
| INVEST         | ISSEME   | NT    |  |           |
| Article        | Chapitre | LC    | Libellé                                    | Montant   |
| 2051           | 20       | 6795  | logiciel SEDIT                             | 63000,00  |
| 2315           | 19008    | 21107 | opération travaux bassin Virlogeux         | 75000,00  |
|                |          |       | TOTAL DEPENSES                             | 138000,00 |
| 1322           | 13       | 16623 | subventions Conseil Régional RD2029        | 102000,00 |
| 1321           | 13       | 31543 | subvention RD 2029 fonds mobilités actives | 36000,00  |
| TOTAL RECETTES |          |       |  | 138000,00 |

# Le Conseil Municipal est invité à :

 approuver les modifications budgétaires décrites ci-dessus relatives au budget principal.

#### APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 16 juillet 2020 Le Maire,

Pierre PECOUL

Accusé de réception en préfecture 063-216303008-20200716-DELIB20071606-

Date de télétransmission : 17/07/2020 Date de réception préfecture : 17/07/2020

